

L'honorable Clifford Sifton, député du district électoral de Brandon ; Thomas Osborne Davis, écuyer, député du district électoral de la Saskatchewan ; John Goodall Snetsinger, écuyer, député du district électoral de Cornwall et Stormont ; Charles Bernhard Heyd, écuyer, député du district électoral de Brant-Sud ; Duncan Graham, écuyer, député du district électoral d'Ontario-Nord, et William Humphrey Bennett, écuyer, député du district électoral de Simcoe-Est, ayant préalablement prêté le serment requis par la loi et signé devant les commissaires le rôle qui le contient, prennent leur siège en Chambre.

Ordonné, que M. Laurier ait la permission de présenter un bill (No 1) concernant la prestation des serments d'office.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois.

M. l'Orateur fait rapport que lorsque cette Chambre s'est rendue, ce jour, auprès de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle des séances du Sénat, il a plu à Son Excellence d'adresser un discours aux deux Chambres du parlement, et que pour prévenir les erreurs, il en a obtenu une copie dont il donne lecture à la Chambre comme suit :—

*Honorables Messieurs du Sénat :*

*Messieurs de la Chambre des Communes ;*

En vous souhaitant la bienvenue à votre arrivée à la deuxième session du présent parlement, je désire vous exprimer le plaisir que me causent les sentiments de loyauté et d'affection de tout le peuple canadien pour Sa Majesté la Reine et son ardent désir de participer, avec les autres sujets de l'Empire, à la célébration du Jubilé de la Reine d'une manière digne de ce joyeux événement. Et je suis heureux de pouvoir vous annoncer que, conformément à une invitation du gouvernement impérial, des arrangements ont été faits pour que le Canada soit dignement représenté à la capitale de l'Empire lors de la commémoration de ce fait historique.

Immédiatement après la dernière session le gouvernement de Manitoba fut invité à prendre part à une conférence avec mes ministres sur la question des griefs provenant de l'acte de cette province relatif à l'éducation adopté en l'année 1890. En réponse à cette invitation trois membres de ce gouvernement vinrent à Ottawa et après des discussions nombreuses et prolongées, les deux gouvernements conclurent un arrangement, le meilleur qu'il fut possible d'obtenir dans l'état existant de cette question irritante. J'ai beaucoup d'espoir que ce règlement mettra fin à l'agitation qui a longtemps troublé et retardé le développement harmonieux de notre pays et marquera le commencement d'une ère nouvelle où règneront parmi tous les éléments de notre population dans leurs rapports, un esprit de générosité et de concessions mutuelles et de bon vouloir réciproque.

Une mesure vous sera soumise à l'effet de reviser le tarif laquelle, on a lieu de l'espérer, fournira le revenu nécessaire et, tout en sauvegardant les intérêts industriels, rendra notre système fiscal plus satisfaisant à la masse du peuple.

Vous serez priés de donner votre appui à un projet de loi abrogeant l'Acte du cens électoral aujourd'hui en vigueur, d'un fonctionnement dispendieux et non satisfaisant, et d'adopter pour l'élection des membres de la Chambre des Communes le cens électoral des différentes provinces.

Mon gouvernement a décidé que les avantages que les producteurs de l'Ouest et les hommes d'affaires en général de tout le Canada retireraient du parachèvement des travaux des canaux du Saint-Laurent devraient être mis à leur portée le plus tôt possible, et a pris les premières mesures, sujettes à l'approbation du parlement, pour continuer vigoureusement ces travaux de façon à être en état de compléter notre système de canaux à la fin de l'année 1898.

J'ai beaucoup de plaisir à porter à votre connaissance le fait que des mesures ont été prises qui, si vous les approuvez, permettront au chemin de fer Intercolo-

nial d'atteindre Montréal et d'avoir sa part du grand trafic concentré dans cette cité. Les nombreux avantages qui découleront du prolongement de cette voie ferrée sont évidents et je n'ai aucun doute que vous approuverez ce projet avec plaisir.

Se rendant compte des obstacles que nos cultivateurs éprouvent à placer leurs produits alimentaires en bon état sur les marchés anglais, mon gouvernement a pris des mesures pour l'installation d'un système complet d'appareils frigorifiques dans les crémeries, sur les chemins de fer, dans les ports de mer et sur les steamers, au moyen desquels ces produits pourront être conservés à la température voulue, durant tout le voyage depuis le point de production jusqu'à la Grande-Bretagne. Les contrats relatifs à cette affaire vous seront soumis.

Il est désirable que les sentiments du peuple du Canada au sujet de la prohibition des spiritueux soient clairement connus et une mesure donnant aux électeurs la faculté de voter sur cette question sera soumise à votre approbation.

La convention des réclamations de la Mer de Behring formée durant l'année passée pour déterminer les dommages auxquels ont droit les propriétaires de navires anglais faisant la chasse aux phoques à fourrures, saisis par les croiseurs des États-Unis sur la haute mer, a terminé le travail de réception des témoignages soumis par les gouvernements respectifs de Sa Majesté et des États-Unis. Elle s'est ajournée pour entendre les plaidoiries de ces deux gouvernements sur cette question. Je nourris l'espoir qu'une sentence arbitrale définitive et satisfaisante sur ces réclamations, dont le règlement a été retardé si longtemps, sera prochainement rendue.

La calamité qui a frappé nos co-sujets des Indes a évoqué une sympathie générale dans ce pays. L'élan généreux avec lequel on a répondu à la demande de secours, a mérité les remerciements sincères du gouvernement des Indes, auxquels s'est chaleureusement associé le gouvernement impérial.

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

Les comptes pour l'année écoulée vous seront soumis.

Les estimations budgétaires pour la prochaine année vous seront bientôt présentées; elles ont été préparées en ayant en vue toute l'économie possible avec l'efficacité du service public. Je regrette que les recettes du trésor provenant des sources ordinaires du revenu continuent à ne pas être suffisantes pour faire face aux dépenses imputables aux revenus consolidés. La révision projetée du tarif et une sévère économie dans l'administration du gouvernement, rétabliront, je l'espère, l'équilibre entre le revenu et la dépense.

*Honorables Messieurs du Sénat :*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

Parmi les projets de loi qui ont été préparés et seront soumis à votre approbation, se trouvent des projets de loi amendement l'Acte du fonds de retraite et l'Acte du service civil.

Je recommande ces mesures et d'autres encore, à votre sérieuse considération et j'exprime l'espoir que vos travaux, guidés par la grâce de Dieu, tendront à augmenter le bonheur et la prospérité de toutes les classes de la population du Canada.

Sur motion de M. Laurier, secondé par Sir Richard J. Cartwright,

Ordonné, que le discours de Son Excellence le Gouverneur général aux deux Chambres du Parlement du Canada, soit pris en considération demain.

Sur motion de M. Laurier, secondé par Sir Richard J. Cartwright,

Résolu,—Que des comités permanents de cette Chambre pour la présente session soient nommés pour les objets suivants:—1o. Privilèges et élections.—2o. Lois expirantes.—3o. Chemins de fer, canaux et télégraphes.—4o. Bills privés.—5o. Ordres permanents.—6o. Impressions.—7o. Comptes publics.—8o. Banques et commerce.—9. Agriculture et colonisation;—et que ces comités soient autorisés à s'enquérir de

---

tous les sujets et choses qui leur seront renvoyés par la Chambre, à faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur ces matières et choses, et à envoyer quérir personnes et papiers.

M. l'Orateur soumet à la Chambre le rapport des bibliothécaires conjoints du parlement sur l'état de la bibliothèque. (*Document de la session No 17.*)

Sir Richard J. Cartwright, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, soumet à la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du département du Commerce pour l'année expirée le 30 juin 1896. (*Document de la session No 5.*)

Et alors la Chambre s'ajourne à demain.